



COPIE

RAPPORT DE LA COMMISSION  
CONCERNANT  
LE PREAVIS MUNICIPAL N° 26-5/21

---

Optimisation et transformation de la salle  
D'éducation physique en milieu scolaire et  
De l'installation de chauffage de la grande salle  
De Corcelles.  
Demande de crédit complémentaire

---

Chavornay, le 1er décembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mme Béatrice Desvergne, MM Yves Auberson, Pierre-Alain Dalmas, Jean Charles Erlicz, Mme Myriam Ravessoud, suppléante, et présidée par M Michel Duvillard s'est réunie le 25 novembre 2021 et le 1er décembre. Mme Desvergne est excusée pour la séance du 25 novembre. M. Erlicz pour celle du 1er décembre.

La première séance s'est déroulée sur le site de la grande salle à Corcelles en présence de Mme Auzépy-Renard, Municipale. La deuxième séance a permis à la commission de débattre et de signer le rapport.

Nous remercions Mme la Municipale pour ses explications claires et précises malgré le fait qu'elle a repris le dossier une fois les travaux achevés.

Il n'est jamais agréable tant pour la Municipalité que pour le Conseil communal de présenter des préavis pour des crédits complémentaires, Surtout quand les travaux sont terminés. Cependant dans le cas présent nous n'avons pu y échapper.

L'illusion ténue, de vouloir envoyer les personnes à mobilité réduite dans le collège voisin s'est révélée impossible.

L'œil affuté de l'AVACAH (association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés) n'a pas manqué ce détail lors de la mise à l'enquête et a logiquement fait opposition à la mise à l'enquête. La décision de créer un WC handicapé au sein du bâtiment était dès lors impérative.

Nous relevons toutefois que les personnes à mobilité réduite devront néanmoins sortir à l'air libre et faire le tour du bâtiment pour rejoindre les WC au rez.

La commission salue le travail effectué et a pu constater la bonne facture de cette réalisation. En parlant de facture, ce poste représente à lui seul plus de la moitié du crédit complémentaire. (Fr 59'272.00)

Le deuxième objet de cette demande de crédit n'est pas surprenant non plus. La commission ad hoc de l'époque avait demandé que le local matériel soit dimensionné de façon à pouvoir accueillir tout le matériel nécessaire. Les rescapés de cette première commission ainsi que les néophytes présents ont pu constater que ce local remplissait à satisfaction son rôle et que le crédit de Fr. 31'000 est justifié.

Le troisième montant de Fr. 24'139.55 se révèle quant à lui un peu le fourre-tout de ce dossier. La mise en passe de toutes les serrures ainsi que des dépassements sur certains devis et quelques travaux non prévus en sont la raison. Il est difficile de savoir où se situent exactement ces petits travaux.

La commission relève avec satisfaction la réussite de cette transformation. Au niveau du rez la création d'un nouveau WC et le rafraichissement des anciens. Au niveau de la salle a proprement dit la démolition de la scène et un sol flambant neuf donne une nouvelle dimension à cette salle.

Elle donne également satisfaction aux classes voisines et aux sociétés locales utilisatrices de ces locaux. La salle est occupée environ 40 heures par semaine. Il s'agit principalement de leçons de gym pour les classes de Corcelles et quelques classes provenant de la Cité à Chavornay. Quatre soirées sont dédiées à des sociétés diverses, escrime, country dance etc.

A noter que cette salle fera l'objet d'une inauguration en 2022 et qu'à cette occasion, la grande salle de Corcelles sera rebaptisée. A ce jour le nouveau nom n'est pas connu.

Un bémol vient cependant ternir cette transformation. La jauge maximum d'utilisateurs de la salle est désormais fixée à 90 personnes. Cette nouvelle limitation pose notamment des problèmes pour les sociétés locales ainsi qu'aux habitants de Corcelles qui souhaitent organiser des manifestations avec un nombre supérieur. Nous ne savons pas exactement si c'est le manque de sortie de secours qui est en cause, ou une décision prise par l'ancien municipal et l'intendant. Une des raisons invoquées est de ne pas trop perturber le voisinage direct.

Peut-on se poser la question si quelques perturbations nocturnes occasionnelles doivent être prioritaires et prêter la vie sociale de tout un village ? Il semble important lors d'une fusion de communes, que chacune puisse conserver son identité villageoise.

La commission n'est pas habilitée à prendre une décision sur ce cas précis mais, elle invite la Municipalité à se pencher sur la question et trancher entre la tranquillité, toute relative, du voisinage ou de donner aux Hirondelles la possibilité de se réunir en plus grand nombre.

Au vu de ce qui précède, la commission décide :

- Vu le préavis de la Municipalité N° 26-5/21
- Oûi le rapport de la Commission ad-hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

La Commission à l'unanimité recommande d'accepter ce préavis et d'accorder ce crédit complémentaire d'un montant de Fr. 114'411.55

La Commission

Yves Auberson

Béatrice Desvergne

Pierre-Alain Dalmas

Jean-Charles Erlicz

Myriam Ravessoud

Le Rapporteur

Michel Duvillard

